

**Conseil municipal du 4 avril 2025 à 18 heures 30****Salle du Conseil Municipal**

**Del2025-018 - Approbation du PV du conseil municipal du 13 février 2025. (PJ annexe A)**

*Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées*

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal des débats du précédent conseil municipal.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,*

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** sans remarque le procès-verbal de la séance du 13 février 2025.

*Fait au Guilvinec, le 04/04/2025*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
LE MAIRE,

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

